

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **08 juillet 2020 à 16 h 00**, à l'hôtel de ville de la municipalité des Coteaux.

Étaient présents Mesdames Denise Godin-Dostie, Andrée Brosseau, Jocelyne Bishop Ménard et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Messieurs Jacques Legault, secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la présidente Madame Denise Godin-Dostie.

Madame Denise Godin-Dostie, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2274-07-20 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2275-07-20 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 08 juillet 2020 en rayant le point 2.

1. Ouverture de l'assemblée
- ~~2. Tenue de la séance à huis-clos~~
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du 03 juin 2020
5. Approbation des comptes à payer au 08 juillet 2020
6. Autorisation de signature. Lettre d'entente – taux de salaire 2018-2019-2020 avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
7. Varia
8. Parole à l'assistance
9. Levée de l'assemblée ordinaire du 08 juillet 2020

ADOPTÉE

2276-07-20 Approbation du procès-verbal du 03 juin 2020

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 03 juin 2020.

ADOPTÉE

2277-07-20 Approbation des comptes à payer au 08 juillet 2020

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 08 juillet 2020 au montant total de 89 491.02\$ à savoir les chèques numéro 4130 à 4151 pour un montant de 68 091.34\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 21 399.68\$.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

ADOPTÉE

2278-07-20 Autorisation de signature. Lettre d'entente – taux de salaire 2018-2019-2020 avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

ATTENDU QUE selon le 2^e alinéa de l'article 28.03 de la convention collective entre la Régie d'assainissement des Coteaux et le SCFP, section locale 3609A, les parties devaient négocier de nouveau les taux de salaire pour les années 2018 à 2020;

ATTENDU QUE les parties sont venues à une entente et que les échelles de salaire de ses employés seront augmentées de 2.0 % en 2018 et de 2,25 % par année pour les années 2019 et 2020, et ce au premier janvier de chaque année;

ATTENDUE QUE les montants aux articles 26.01 et 26.02 (vêtements fournis) seront modifiés aux mêmes taux que les augmentations salariales.

ATTENDU QUE les échelles de salaire des annexes « D » seront modifiées afin d'ajouter les nouveaux taux de salaire pour les années 2018-2019-2020;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Et résolu à l'unanimité**

QUE, le conseil d'administration autorise la présidente et le secrétaire à signer pour et au nom de la Régie d'assainissement des Coteaux la lettre d'entente – taux de salaire 2018-2019-2020 entre la Ville et le SCFP, section locale 3609A;

QUE, les salaires des employés de la régie faisant partie de la convention collective SCFP section locale 3609A soient ajustés rétroactivement incluant le temps supplémentaire au 1^{er} janvier 2018 et par la suite au premier janvier les années suivantes;

ET QUE, le préambule fasse partie intégrante à la présente résolution.

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2279-07-20 Levée de l'assemblée ordinaire du 08 juillet 2020

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 08 juillet 2020 soit levée à 16 h 14

ADOPTÉE

Denise Godin-Dostie, présidente

Jacques Legault, secrétaire